



Naar een afschrift, door den heer Wittich
te Desfau vervaardigd. Wy heeft het
behooring inspreken weggelaten en op een
enkele plaats den omgang in het Hoogdruktje
aangevoren. Niet wederlykt schijnt
weggelaten.

Frederik Hendrik was reeds een verzuukt.
Hy stierf 14 Maart 1647.

Hausarchiv zu Desfau Fol. 6 Nr. 28.

(Haag)
1647. 6 februar. Handschrift. Brief von C.
Huygens an die Prinzessin von Oranien

Madame,

Je ne prendray plus la hardiesse que je me
suis tant fait de prendre une fois; je n'ay
plus porter mes plaintes de bouche aux oreilles
de V. A. que je ne cognoy que trop agitée
d'une infinité d'inquietude de plus haulte
consideration. Le dernier de mes desfeins
est d'achever de me doubler [?] en ce papier
et la dernière grace que je demande à V. A.
qu'elle veuille daigner jeter l'œil dessus,
comme elle feroit sur le dernier feuillet
d'un mauvais livre, pour n'y en voir plus
de reste. Elle n'a que faire de s'y attacher,
la lecture en sera bonne par bonté de
l'œil; et j'espère qu'en chaque page il
se trouvera quelque vérité d'importance,
qui l'empêchera de desespérer d'en rencon-
trer en celle qui les suivront.

Je rends graces infinies à V. A. de ce qu'il
luy a plu m'informer de la faulxte qui
semble me rendre criminel au près de S. A.
Monsieur. Car véritablement, jeursse toute
ma vie feuilleté ma conscience sans l'y trouver,
n'y ayant que l'excès d'une faulxte contraire
qui m'a toujours intimidé, nommément
en ces dernières années où les indispositions
de S. A. ont retenu les plus discrets de la
surcharge d'affaires, à moins que d'une
necessité bien urgente.

Pour avoir eu ma part dans ceste consideration.

il est dit que je néglige le service,
que l'on ne me voie jamais, et que je
ne prends que mes plaisirs à cœur. Je ne m'
estonneray pas, Madame, à dire de quel
estonnement m'a frappé ceste accusation
si esloignée de subject. V. A. C'a pu juger
en partie par le peu de response que j'ay ay
sceu faire sur le champ. Outre qu'une visite
que V. A. avoit promis de recevoir m'oblige
de rompre à moitié chemin. Je ne feray
qu'achever icy, en suppléant tres humblement
V. A. de faire le tour de tous ses domestiques,
je dis du moindre au plus grand, et de voir,
s'il s'y en trouve un seul, qui ayt fait
le chien d'attache comme moy. Il est notoire
que la necessite ou le plaisir en porte tout
cet jour l'un ou l'autre à demandes des
jours, des semaines, voire des mois de relache,
et n'y a si miserable esclave en Turquie
ny si pauvre soldat icy, à qui ceste grace
ne s'accorde quelque fois. Mais quand ce
viendra à me compter, je pense qu'on aura
bien de la peine à se représenter quand c'est
que j'en ay jouy.

Il est vray, que pas je trois ans au retour
de la campagne, j'ay eu permission de m'
desbouter avec mon bateau pour 8 ou 10 jours
jusqu'à Leyden, où une fois enfin ma
pretence devoit régler beaucoup d'inconvénient
prejudiciables à mes affaires de par delà;
mais de moy mesme j'ay boné mon conge
à quatre miets d'absence. Hélas! c'est là
je n'en scauroy compter que deux actas, qu'il
m'a fallu entendre [?] de necessite absolue auprès
de Leyden à la partie d'une succession escheue à mes

d'envoyer appeller, euy de leurs serviteurs
qu'ils demandent, et ne pourroy je pas
supputer ainsi plus de six mille overpages
de halebardiens qui m'ont esté envoyez,
comme à tout autre serviteur de S. A. et
n'est ce pas le dernier devoir de se tenir
tousiours en lieu propre et en estet d'accourir
au premier commandement?

J'ay parlé de ce lieu pour ce qui est de
la Haye.

J'adjouteray pour la campagne, que là où
un chateau se tue à occuper le meilleur
logement, j'ay tousiours recherché comme le
meilleur, celui que j'ay trouvé le plus proche
de mon chateau, quelque miserable qu'il fust;
de peur que mon éloignement n'interupt son
service; et de cela je n'ay pas moins que deux
armées à testimony.

Pour esthet de pouvoir servir, j'ose bien dire
que j'y ay tousiours esté trouvé, au moins
que le vin ny autre de ces debauches des hommes
ne m'en ont jamais mis de hors, que je n'ay
point d'ailleurs distingué la nuit d'avec
le jour. Que quand il a pleu à S. A. m'appeller
hors du lit (chose assez fréquente aux armées)
j'en suis sorti d'aussi bonne volonté que je
ay esté euy fois obligé de faire des meilleures
compagnies de la Haye, quelque reproche qu'elles
m'en ayeut souvent fait. — Là où les
serviteurs de ma sorte se sont veus en possession
de l'usage de leur cheiro, jamais aucune
incommodité du temps ne m'a empêché
de suivre la marche de S. A. à cheval,
pour y rendre le service qu'elle a tant en
subjects de m'ordonner en ces occasions



là, et lequel j'ay toujours exécuté avec des promptitudes dont S. A. ne desavouera pas d'avoir esté assez souvent surpris et estonné.

----- Le batte dem Pender gedient: pas seulement servi comme à un grand prince, mais de plus comme à un père, et comme à un père de la patrie, je dis d'affection et de devoir. --- L'affection m'a porté jusqu'à l'impossible. --- C'est le mestier d'un sot d'eschatter ses merites: mais mon enuy et l'amertume de mon esprit m'y contraignent.

1. J'ay faict la charge de greffier de S. A. en une infinité d'occurrences, qu'il n'est pas necessaire de specifier apres ceste grande, longue et pesante du mariage d'Angleterre.

J'y ay faict le greffier de plusieurs maistres et le clerg. Car V. A. sçait combien ceste negotiation a duré avant que pouvoir esclater; et comme en suite il m'a fallu travailler sur les minutes, les principauls et les copies de tout d'écrits avec ma seule main --- c'est là un sur service et assez de consideration parmi tant d'autres occupations publiques qui m'ont toujours accablé.

2. J'ose poser pour un second ~~service~~ article que moy seul, je des moy seul, Madame, et sans quel autre serviteur de S. A. y peult ny asast regardes, l'ay heureusement servi dans l'explication de tout les chiffres enomis qui luy sont tombés entre les mains, generalment dans tout les sieges et autres exploits qui font partie de ses actions glorieuses --- et S. A. dans sa generosité ne desavouera pas le fruit qu'elle en a

Junius?

tire à son temps. Ny que par
le passé ce mestier a escurté
1500 livres de pension à l'estat au prouffit
d'un grand homme, qui jamais n'en avoit
fait qu'une esperence au deux, et qu'en
suite c'est là un sur-service à un secrétaire
et une benediction de Dieu dont les foibles
pourroyent tires de la vanité. Mais pour
moy, je scay bien que ce qui m'y a faicth
compre la heste des ministres entiers (comme
c'est des plus terribles peines qu'on cognoisse)
c'a esté ceste passion qui m'a tousiours
interessez avec chaleur dans la gloire de
S. A.

3 — ayant veu mourir Peeter Coenen
dans l'administration des listes et despeschés
de la campagne et des garnisons, où à mon
avis j'ay observé plusieurs choses dont
la suite pouvoit causer et causoit souvent
de grands inconveniens (comme entre autres
S. A. m'a compté qu'une fois certaine
comp^e d'infanterie fut comme perdra
une année entiere sans qu'on fust la
retrouvé) l'enne de remédies à ces confusions
— me fist luy demander le soing de ceste
employ — moy qui de ce temps là
(il y aura tantost 10 ans) et bien auparavant
me trouvoy honore par S. A. de la plus
grande part de ses affaires plus importantes —
(Voyez là des confusions au) et de
redonne les listes à une clarté, justesse et
politesse telle que j'ose dire qu'il n'y a
point de grands livres de financiers qui
se gouvernent de plus belle methode et
moins sujette à erreur ou confusion, qui

pourquoy me cache-on ce déplaisir, pourquoy
ne m'ordonne-on de corriger cette faulte,
de faire satisfaction pour ce crime? — pourquoy
me traite-on avec plus de rigueur
que le Geffier Masch, à qui au-moins
on a mis une regle en main, au moyen de la
quelle il peut satisfaire aux plus vehemens
exigences de sa conscience? —

— Qu'on fasse donc examiner mes actions —
de hätte sich niemals aus der Post seines
Herrn bereubert —

Et est verquoyt son seruis — ... ?

Wenn man gelfunden, que, comme le bon
valet de nostre Seigneur, j'ay deservy qu'on
me fie choses plus haultes, pour avoir esté
fidele aux mandats, j'attendray de la
justice de S. A. qu'elle me vouldra tirer de
l'opprobre où elle m'a jeté soudainement —
j'attendray de la bonte que si elle n'a occa-
sion de me faire autre bien, elle ne laisse
qui se soit, elle me souffre faire ce que
j'auray tantost fait 22 ans de suite, sans
permettre que personne m'y trouble ny
interrompe pour son plaisir, pour son
avarice, pour son envie ou pour son ambition,
non plus que S. A. ne voudroit souffrir
que cest affront fust fait à son capitaine
des gardes à son écuyer, à son geffier ny
à quelqu'autre serviteur dans sa maison,
ou j'ay l'honneur de me trouver aux charges
de consideration, quasi le plus ancien de
tout.

C'est l'espe, Madame, que moyennant
vos sages et prudentes interventions
j'attendray de ceste confusion fagehust —

